Bruxelles et ses oblitérations « Météores »

Introduction

La crainte du lavage des oblitérations et du réemploi frauduleux des vignettes amena l'administration des Postes a utilisé un cachet oblitérant à 8 grosses barres pour annuler les timbresposte d'une manière irrémédiable.

Mais pour en arriver à ce résultat, la perception de Bruxelles (24) procéda à divers essais. Certains, quatre précisément, eurent une utilisation fugace, quasi anecdotique, ce qui explique la rareté et le prix de ceux-ci.

Genèse

En tenant compte des <u>dates d'utilisation extrêmes connues</u>, nous pouvons admettre que ces (cachets) essais dit « Météores » ont été réalisés successivement par :

- A. Le cachet 24 à 26 barres, du 1er au 5 octobre 1855;
- B. Le cachet 24 à points, du 13 décembre 1855 au 1^{er} janvier 1856 ;
- C. Le cachet 24 à 17 barres, du 8 janvier au 3 avril 1856;
- D. Le cachet 24 à 10 barres, du 5 au 10 mars 1856.
- Pendant la période d'essai, la perception de Bruxelles utilisa <u>normalement</u> l'oblitération à « 18 barres ».
- Rappelons que nos cinq premiers timbres belges (« Epaulettes » et « médaillon avec filigrane encadré ») ont été mis hors cours en date du 01.07.1866.

L'étude des cachets 24 « Météores »

1^{er} octobre 1855 - 4 avril 1856.

Les oblitérations « météores » identifiées se trouvent sur les timbres « médaillons » n°6, 7 et 8, papier à filigrane simple, tirage de 1851.

1. En octobre 1855, un cachet à « 26 barres » : première oblitération « météores »



Du 1^{er} au 5 octobre 1855 4 jours d'utilisation : 1, 3, 4, 5.



Bien margé. Adjugé 300,00€ (hors frais) le 23.11.2013



Oblitération sur petit fragment. Adjugé 200,00€ (hors frais) le 13.10.2012



Légèrement entamé. Adjugé 80,00€ (hors frais) le 23.11.2013



Belles marges régulières.

Adjugé 1.200,00€ (hors frais) le 24.04.2010



Grandes marges, beau bord de feuille.

Adjugé 620,00€ (hors frais) le 27.11.2010



3 marges, une entamée et 2 voisins. Adjugé 420,00€ (hors frais)



N°7 sur un pli envoyé de Bruxelles le 5 octobre 1855 à destination de Bouillon. Une des plus belles lettres connues. Adjugé 4.500,00€ (hors frais) le 22.10.2005

2. En décembre 1855, « un cachet à points » : deuxième oblitération « météores »



Du 13 décembre 1855 au 1er janvier 1856

4 jours d'utilisation : 13, 14, 17 décembre et le 1^{er} janvier.

Il est vraisemblable que ce cachet a été fabriqué à coups de lime triangulaire sur fond plein.

- Suivant la période des essais le nombre 24 varie dans sa forme.
- Monsieur HUBINONT a identifié trois versions de cachets qui se distinguent par des différences dans la forme des chiffres. Toutefois, le chiffre 2 de toutes ces marques avaient la base rectiligne.

Pourtant, dans les années 70, un chiffre 2 à la base incurvée fut signalé (n°24 à 18 barres) et quelques exemplaires ont été repéré depuis dont un numéro 123 de Verviers. C'est également le cas du chiffre 2 pour cette deuxième oblitération « météores ».

2

2

Observation personnelle

En examinant les différentes illustrations en notre possession, nous avons remarqué que le chiffre 2 du « cachet à points » était effectivement représenté avec la base incurvée mais également rectiligne. Il aurait donc, au minimum, été confectionné deux « cachets à points » différents pour cette courte période d'utilisation. Cette réflexion confirmerait la fabrication artisanale à coups de lime a partir d'une oblitération à barres existante.







Réparé. Adjugé 100,00€ (hors frais) le 22.10.2005



Belles marges, voisin et belle oblitération. Adjugé 320,00€ (hors frais) le 27.11.2010



Adjugé 150,00€ (hors frais) le 23.11.2013

Légèrement entamé.



Très belle oblitération. Adjugé 900,00€ (hors frais) le 13.10.2012



Belles marges. Adjugé 580,00€ (hors frais) le 22.10.2005



4 marges. Pli horizontal. Adjugé 460,00€ (hors frais) le 22.10.2005



N°6 en paire entamée, sur un pli envoyé le 1^{er} janvier 1856 à destination de Charleroi. Adjugé 3.100,00€ (hors frais) le 22.10.2005



N°7 bien margé, sur lettre de Bruxelles à Mortsel envoyée le 13 décembre 1855. Adjugé 6.800,00€ (hors frais) le 16.02.2008

3. En janvier 1856, un cachet à « 17 barres » : troisième oblitération « météores »



Du 8 janvier au 3 avril 1856



7 jours d'utilisation : 8,16 janvier - 1, 2, 23, 25 février et le 3 avril.



Margé avec belle oblitération centrale. Adjugé 300,00€ (hors frais) le 23.02.2013



Margé avec oblitération de couleur « rouille ». Adjugé 160,00€ (hors frais) le 23.02.2013



Légèrement entamé. Adjugé 180,00€ (hors frais) le 23.11.2013



4 marges, voisin, superbement oblitéré. Adjugé 1.100,00€ (hors frais) le 22.10.2005



Margé. Adjugé 420,00€ (hors frais) le 27.11.2010



Grandes marges, voisin, idéalement oblitéré. Adjugé 3.100,00€ (hors frais) le 22.10.2005

L'oblitération « rouille » (sur médaillon bleu n°7).

L'aspect « rouille » résulterait vraisemblablement d'une réaction chimique de l'encre bleue du timbre avec l'encre noire de l'oblitérateur.

Comment différencier le « 18 barres » du « 17 barres » ?

Le cachet 24 de Bruxelles à 17 barres, fut l'essai d'un nouveau dessin des chiffres. Ce dessin fut adopté.

18 barres









17 barres

Trois signes distinctifs

A. Le chiffre 2 dans le « 17 barres » est plus large.

2







B. Pour le « 17 barres », dans le chiffre 4, l'intersection du jambage et du trait horizontal (la barre verticale) est très proche du milieu de ce trait.

4



4



C. <u>Six barres intercalaires</u> de part et d'autre du cartouche central pour le « 18 barres » et <u>cinq</u> pour le « 17 barres ».









4. En mars 1856, un cachet à « 10 barres » : quatrième oblitération « météores »



Du 5 au 10 mars 1856 2 jours d'utilisation : 5 et 10 mars.



Belles marges régulières avec oblitération idéale. Adjugé 1300,00€ (hors frais) le 24.04.2010



3 belles marges et une légèrement entamée. Adjugé 90,00€ (hors frais) le 23.02.2013



Grandes marges et beau bord de feuille. Adjugé 2.000,00€ (hors frais) le 22.10.2005



Oblitération de couleur « rouille ». Adjugé 950,00€ (hors frais) le 13.10.2012



Superbe oblitération sur n°8A très bien margé. Adjugé 2300,00€ (hors frais) le 13.10.2012



Lettre-enveloppe affranchie avec 20 et 40 centimes (légèrement entamés) et envoyée en PD (griffe en bleu) de Bruxelles à Liverpool le 10 mars 1856.

Le port est de 60 centimes suivant la convention du 15-02-1850.

Cette lettre serait la troisième connue et la seule vers une destination étrangère.

Adjugé 5400,00€ (hors frais) le 25.10.2008

En décembre, un nouveau cachet à « 10 barres » fut fourni.

Période d'utilisation : du 31 décembre 1862 au 14 avril 1864.

Un « 10 barres »! Rien de plus logique.

La primauté de la perception centrale de Bruxelles, cette grande Direction de 1830, était une dernière fois signifiée. Car, en 1863, les cachets à « 8 barres » pleuvent sur Bruxelles et son agglomération suburbaine.

- La dénomination de ce cachet doit être précisée par le millésime 1862, afin de le différencier du « 10 barres » de 1856.
- Le « 10 barres » de 1862 se rencontre soit sur les timbres dits « grands médaillons » (n°10, 11, 12, tirage d'avril 1861), soit sur les « médaillons » dentelés (n°14, 15, 16, émission de 1863).

Comment les différencier?

Les barres du « 10 barres » de 1856 sont moins larges que pour celui de 1862. Encore plus visible pour celui de 1863 (particulièrement pour la barre située au-dessus de l'évidement rectangulaire portant le chiffre 24).

1856 : interbarres très larges. Impression dominante : mixte.

1862 : équilibre des noirs et blancs. Impression dominante : noir.

1863 : les barres sont plus importantes que les intervalles. Impression dominante : noir intense.





1863

Nous n'avons pu observer cette oblitération.

En illustration, un « médaillon dentelé » n°15 sur pli daté du 31.12.1863. L'empreinte est similaire à celle de 1862.

A Bruxelles, aurait-on utilisé les deux types « 10 barres » simultanément ?









<u>Sources</u>: maisons de ventes philatéliques – Catalogue Willy BALASSE des timbres de Belgique et Congo belge (1949) – Les cachets "Météores" sur "Médaillons" (1855-1856) par le Dr A. Van GRUNDERBEEK et J. et C. LENAERTS (1971) – Initiation à la classique belge (troisième édition) par E. & M. DENEUMOSTIER (1980).